**Le psychomotricien** est un professionnel de santé au même titre que les kinésithérapeutes, les orthophonistes et les ergothérapeutes. Il exerce sa profession auprès d'enfants et d'adultes qui présentent des difficultés d'adaptation au monde à cause d’une intégration perceptivo-motrice perturbée. La cause du déficit peut être un trouble psychomoteur à proprement parler mais aussi un tableau plus large où la difficulté perceptivo-motrice n'est alors qu'une partie de la désadaptation.
Cette définition donne à la profession un champ d'action, du point de vue des lieux d'intervention, très large. Le psychomotricien s'adresse donc à une population de différents âges au cours de la vie pour des actions de dépistage, de diagnostic, de prévention, d'accompagnement et de rééducation.
Très au fait du développement de l'enfant et des troubles neuro-moteurs, le psychomotricien tente d'apporter, par des mises en situation et des apprentissages spécifiques, une réduction du déficit ou une disparition même du trouble neuro-développemental visé. A défaut il aide à la compensation et à l'intégration du sujet en prenant en compte ses déficits.
Si le cadre d'intervention est toujours le même : évaluation, diagnostic, construction d'un projet, réévaluation du travail effectué, les méthodes de thérapie sont, elles, riches et multiples. Elles empruntent à la recherche fondamentale comme à la recherche appliquée toute avancée qui pourrait aider le patient.
**La rééducation ou thérapie psychomotrice**est un des moyens qui permettent de restaurer l'adaptation de l'individu au milieu par le biais d'apprentissages psycho-perceptivo-moteurs. Elle s'adresse, pour l'essentiel, aux troubles psychomoteurs. Elle étudie à la fois les mécanismes perceptifs, c'est-à-dire comment et avec quelle efficacité le sujet extrait du milieu les informations pertinentes pour la réalisation de son projet moteur et, par ailleurs, le comportement moteur lui-même et ses caractéristiques.